L'avenir des échanges franco-allemands est menacé

L'amitié franco-allemande, scellée par deux traités, de l'Élysée (1963) et d'Aix-la-Chapelle (2019), s'est construite dès le lendemain de la 2ème guerre mondiale sur le rapprochement des deux sociétés, un rapprochement fondé essentiellement sur les jumelages, la société civile, l'école, sur l'éducation à l'esprit critique, sur l'ouverture à la langue et à la culture de l'autre pour mieux le comprendre.
Les efforts pour maintenir et resserrer les liens d'amitié tissés doivent consolider l'avenir de cette architecture, dès l'enfance jusqu'aux échanges entre adultes de la société civile.

L'OFAJ (avec notamment le programme en faveur des jeunes *avec* moins d'opportunités), et les dispositifs tels les programmes Sauzay et Voltaire permettent encore l'accompagnement de jeunes germanistes et les échanges entre les deux pays.

Mais aujourd'hui en France, l'enseignement diversifié des langues et de l'allemand en particulier est menacé à tous les niveaux de la scolarité, de la maternelle à l'université, parce que les solutions proposées sont locales, conjoncturelles et fragiles, non inscrites dans la durée ou dictées par des choix idéologiques.

Après le traité d'Aix-la-Chapelle (2019) et les réformes entreprises depuis cinq années, le moment est venu de faire un bilan et de trouver des solutions pour sortir de toutes les impasses structurelles, qui sont autant de freins ou d'entraves au respect des engagements franco-allemands. En effet :

- contraints par les moyens budgétaires actuels, les établissements ne proposent plus le libre choix de la plupart des langues, et notamment de l'allemand.
- en dépit de l'autonomie des universités, une certification obligatoire délivrée par une institution privée pour la seule langue anglaise a été imposée pour tous les étudiants de licence, sans qu'elle puisse être remplacée par l'allemand ou une autre langue, démotivant de fait l'étude avancée de l'allemand.

De l'élève au citoyen européen plurilingue

La signature des traités et l'application de leurs décisions impliquent un pilotage ministériel national qui permette aux conseils d'administration des établissements de proposer l'étude de l'allemand à tous les élèves .

L'ADEAF, les ÉFA, la FAFA pour l'Europe, l'AGES en appellent donc au Président de la République, garant des traités et accords signés depuis 1963, et à tous les responsables de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour mettre en œuvre une politique plurilingue pensée et redonner toute sa place à l'apprentissage de l'allemand, dans le respect des engagements pris à Aix-la-Chapelle (chapitre 3, article 10 du traité).

Les signataires demandent :

1) un bilan quantitatif et qualitatif des conséquences des réformes sur tous les niveaux d'enseignement de l'allemand.

2) Un financement spécifique et prioritaire pour ouvrir les classes ou des enseignements d'allemand et en assurer la continuité pédagogique à tous les niveaux d'études.

3) la création d'une instance de consultation régulière des associations franco-allemandes pour participer au suivi des décisions des traités et en assurer la réalisation.

L'amitié franco-allemande est un atout pour pour la construction européenne, l'amitié et la paix entre les Européens.

Associations signataires :

ADEAF (Association pour le Développement de l'Enseignement de l'Allemand en France)
contact : Ulrike ZAHN - *presidence@adeaf.net*

AGES (Association des Germanistes de l'Enseignement Supérieur)
contact :Prof. Dominique HERBET (Présidente, Université de Lille)
dominique.herbet@univ-lille.fr

ÉFA (Échanges Franco-Allemands)
contact : Laurent Bornert- Maison de la vie associative et citoyenne 25, rue Lantiez 75017 Paris
echfrancoallemands @orange.fr.

FAFA pour l'Europe (Fédération des Associations Franco-Allemandes pour l'Europe)
contact : Barbara KUBIS *b.kubis@skynet.be*

5/11/2020